
INFORMATION IMPORTANTE : ALTERNANTS

Tous les étudiants qui n'auront **pas trouvé d'alternance au 30 septembre 2020** devront **OBLIGATOIREMENT** finaliser leur inscription en **Formation Initiale** et de ce fait :

- **S'acquitter de la CVEC (91€)**
- **Des droits d'inscriptions d'un montant de 170€**

Si vous veniez à trouver une **alternance après le 30 septembre**, nous vous basculerons **en Alternance** et vous pourrez demander un **remboursement de vos frais d'inscription** au service de la scolarité de l'IUT.

Le remboursement de la CVEC est à demander directement sur le site du CROUS.

Pour toutes questions merci de nous contacter à l'adresse suivante :
sco-iut@univ-perp.fr